

L'EAU DU ROBINET NATURELLE ET SANS DÉCHETS

POURQUOI EN BOIRE ?

L'eau du robinet est :

- un produit qui n'engendre aucun déchet d'emballage à la maison
- potable et de qualité irréprochable
- très économique à l'achat
- disponible en permanence à domicile





NATURELLEMENT SANS DÉCHETS

La consommation d'eau du robinet n'engendre aucun déchet d'emballage et aucun déplacement.

En effet, l'eau de distribution est à votre disposition en permanence, sans aucun emballage.

Une fois consommée, elle n'implique aucun tri à domicile et aucun déplacement au parc de recyclage.

*C'est tellement plus pratique
et plus économique !*

SAIN ET DÉBARRASSÉE DE TOUTE IMPURETÉ

Les eaux captées en milieu naturel parcourent des kilomètres de tuyauteries avant d'arriver à notre robinet. Durant cette étape, les risques de contamination bactérienne ne sont pas à négliger.

C'est la raison pour laquelle les eaux de distribution font l'objet d'un traitement préventif de désinfection par l'ajout d'une très faible dose de chlore. La dose en chlore est réglementée (la norme est de 0,25 mg/l) et fait d'ailleurs partie des 48 critères de contrôle. Dans la région de Charleroi, sa concentration est très faible (en moyenne de 0,10 mg/l) et donc sans danger pour la santé.

*Grâce à ce traitement, une eau saine
pour notre organisme coule
à notre robinet.*

ELLE COULE DE SOURCE

Dans la région de Charleroi, l'eau distribuée au robinet provient essentiellement des nappes souterraines.

Cette eau possède généralement une excellente qualité car elle est filtrée naturellement par les roches lors de son infiltration.

De plus, en fonction de sa profondeur dans le sol, elle est moins vulnérable aux pollutions de surface.

SÛRE ET TRÈS CONTRÔLÉE

La Wallonie dispose d'une eau de distribution d'excellente qualité. Chaque année, d'énormes investissements sont consacrés au maintien de la qualité de l'eau (protection des captages...).

Une directive européenne impose de contrôler l'eau de distribution suivant 48 paramètres (goût, composition chimique et microbiologique).

Les techniciens du laboratoire de la S.W.D.E. analysent quotidiennement quelques 200 paramètres de contrôle pour garantir une qualité d'eau irréprochable.

*C'est d'ailleurs la denrée alimentaire
la plus contrôlée en Belgique.*



NEUTRE ET ÉQUILBRÉE

L'eau de distribution est assez minéralisée (sodium, fluorures, chlorures, calcium, magnésium, sulfates...). La teneur en tous ces éléments chimiques est hautement contrôlée par les producteurs d'eau. En ce qui concerne la région de Charleroi, on ne constate aucun dépassement des normes légales en vigueur.

Une « eau dure », c'est-à-dire riche en calcium et en magnésium (comme c'est le cas dans la région de Charleroi) ne pose aucun problème pour notre santé mais bien, hélas, pour nos appareils électroménagers.

L'eau de distribution peut contenir des nitrates.

La norme légale à ne pas dépasser est de 50 mg/l. Les analyses pour les captages alimentant Charleroi indiquent des concentrations variant de 11,8 à 30,6 mg/l en fonction des zones d'alimentation.

L'organisation mondiale de la santé (O.M.S.) a confirmé que des concentrations telles que celles observées dans la région de Charleroi sont sans danger pour la santé.

Néanmoins, pour les femmes enceintes ou allaitantes et les nourrissons, l'O.N.E. préconise de boire une eau pauvre en nitrates (moins de 10 mg/l).



Astuce pour éviter le dépôt de calcaire dans vos appareils électroménagers

Réglez la température d'eau chaude juste en-dessous de 60 ° C. C'est en effet au-delà de cette température que le calcaire se dépose.

TELLEMENT PLUS ÉCONOMIQUE !

Un petit calcul vaut mieux qu'un long discours !

En partant de l'hypothèse que l'on consomme, pour la boisson, 1 litre d'eau par jour et par habitant, quelle sera notre dépense après un an ?

- Au prix moyen de 0,44 € le litre d'eau embouteillée, la dépense sera de 160,6 € (0,44 € x 365) par an et par personne.
- Au prix moyen de +/- 3,3 €* le m³ d'eau du robinet (1000 litres) en Wallonie, la dépense sera de +/- 1,20 € (0,0033 € x 36) par an et par personne.

* prix variant selon la consommation. Ce prix n'inclut pas la redevance, le fond social et la TVA de 6 %.

COMMENT ÉLIMINER L'ODEUR DE CHLORE PARFOIS PERCEPTIBLE AU ROBINET ?

Versez l'eau du robinet dans un récipient ouvert et conservez-le au frigo. Après une vingtaine de minutes, le chlore se sera évaporé. Ajoutez-y éventuellement quelques gouttes de jus de citron pour améliorer son goût.

Il existe dans le commerce des filtres susceptibles d'éliminer, entre autres, l'odeur de chlore. Pour plus d'informations à ce sujet, TEST ACHATS a réalisé une enquête sur leur efficacité (Test Santé n°9, sept. 95).

PARTICIPEZ A CE PETIT JEU

Prenez cinq bouteilles vides dans lesquelles vous versez :

1. de l'eau du robinet, vous refermez la bouteille pour éviter l'évaporation du chlore ;
2. de l'eau du robinet dont le chlore s'est évaporé (voir astuce sur le chlore), ajoutez-y éventuellement quelques gouttes de jus de citron ;
3. de l'eau du robinet dans laquelle vous incorporez quelques gouttes de citron, vous refermez la bouteille immédiatement ;
4. des eaux, vendues dans le commerce, de deux marques différentes dans les bouteilles n° 4 et n° 5.

Faites goûter ces différentes eaux sans donner leur origine et constatez les réactions.

Les résultats sont souvent surprenants !



Si, pour une raison exceptionnelle, vous constatez des anomalies dans l'eau de distribution (eau trouble, eau rouge...), n'hésitez pas à contacter la compagnie S.W.D.E. au 071/27 68 11.

Pour connaître la qualité de votre eau de distribution, consultez le site internet suivant : www.swde.be. Cliquez sur « espace citoyen » et puis sur « qualité de l'eau ».

BESOIN D'INFORMATION ? VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR GRATUITEMENT UNE ANIMATION POUR VOTRE ÉCOLE, UNE CONFÉRENCE POUR VOTRE ASSOCIATION, LES PUBLICATIONS DE L'I.C.D.I. ?

Contactez le numéro vert de l'I.C.D.I. : 0800/94 234.

Des panneaux, publications, animations, supports pédagogiques y sont disponibles gratuitement sur simple demande.